

APPEL A PROJET PERFORMANCE HOSPITALIERE 2020

Direction de l'Organisation des Soins
Personnes ressources AAP au sein de l'ARS-PACA
Urielle DESALBRES – 04 13 55 81 28

urielle.desalbres@ars.sante.fr

Catherine BOMPARD – 04 13 55 82 06

catherine.bompard@ars.sante.fr

Cahier des charges de sélection des projets relatifs aux politiques d'amélioration de la performance hospitalière.

PLAN de REFONDATION des URGENCES (09/09/19)

MESURE 5 :

Objectif « zéro passage par les urgences » pour les Personnes âgées.

2020

DOSSIER DE CANDIDATURE

Objet de l'appel à projet :

"le parcours de soins du patient de 75 ans et plus, sans passer par les urgences".

La mesure 5 du pacte de refondation des urgences vise zéro passage aux urgences.

La littérature scientifique met en évidence la dégradation fréquente de l'état physique et psychique des personnes âgées lors d'un passage aux urgences : inconfort du brancard, attente, solitude et désorientation.

Actuellement les >75 ans représentent 20% des passages des services d'urgences de la région PACA. Selon les structures, entre 40 et 70% de ces patients rentrent à domicile sans être hospitalisés à l'issue du passage.

L'utilisation du Parcours Personnalisé de Soins (initié en 2015) et l'identification des Affections de Longue Durée doivent permettre l'anticipation de certains besoins en soins.

L'organisation en amont des consultations et examens nécessaires doit pouvoir éviter le passage par les urgences.

L'hospitalisation directe en service de spécialité doit être privilégiée pour éviter l'attente aux urgences et les risques de comorbidité.

Pour exister et se développer, ce projet institutionnel doit pouvoir s'articuler avec les différents intervenants du parcours de soin d'un patient de 75 ans et plus :

- En externe avec les réseaux Ehpad, HAD, SSIAD, SSR, médecine, soins libéraux et Equipe Mobile de Gériatrie extrahospitalière lorsqu'elle est présente, PTA.
- En interne avec l'Equipe Mobile de Gériatrie, les services de médecine d'urgence et de gériatrie court séjour.

Thématique 1

Un coordinateur soignant de la prise en charge gériatrique aux Urgences : IGU (Infirmier Gériatrie Urgences)

un(e) infirmier(e), expérimenté(e), positionné(e) dans le service des urgences, et identifié IGU. Ce professionnel :

- Est équipé d'une ligne téléphonique directe et répond aux demandes téléphoniques des institutions, organise et oriente la poursuite de la prise en charge hors urgences (programmation de consultations ou d'hospitalisation).
- En interne, évalue le patient >75 arrivé aux urgences, organise au mieux sa prise en charge afin de réduire le temps de passage et l'oriente vers le service adapté.
- Travaille en étroite collaboration avec l'urgentiste et l'EMG,
- Evaluation médicosociale et préparation du post urgences avec l'assistante sociale et la PTA.

Thématique 2

L'hospitalisation directe en service de spécialité : médecine polyvalente, gériatrie court séjour, ortho gériatrie, soins palliatifs, Géronto psychiatrie, hospitalisation de jour gériatrique

- Identification des services d'accueil possibles à partir du domicile, d'HAD ou de structures d'hébergement
- Collaboration et contractualisation de l'offre d'accueil public / privé
- Développement des liens avec les Equipes Mobiles de Gériatrie, et l'Equipe Mobile de Géronto Psychiatrie (intersectorielle)
- Organisation administrative et médico-soignante spécifique pour l'admission directe

Les financements délégués pour la mise en œuvre de la mesure 5 peuvent couvrir la construction du parcours : co-construction, identification des besoins, organisation des filières gériatriques avec les urgences, lien avec les coordinations territoriales mises en œuvre, formation des professionnels.

THEMATIQUES PROPOSEES ET EVALUATION

THEMATIQUE 1	OUI	NON
<p>Développer le dispositif Infirmiers Gériatriques aux Urgences</p> <p><u>Préparation du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Fiche de poste de l'IGU : coordinateur soignant de la prise en charge gériatrique aux Urgences ⇒ Plage horaire définie ⇒ Grille d'évaluation gériatrique ⇒ Ligne téléphonique dédiée ⇒ Accès SI et capacités en lits des établissements (GRADeS) ⇒ Collaboration avec EMG // Renforcement du dispositif Hotline gériatrique (précédemment développé pendant la période COVID 19) ⇒ Déploiement de la téléconsultation ⇒ Identification des réseaux internes et externes ⇒ Partenariats : conventions avec les Ehpad et autres structures ⇒ Présentation et promotion du projet, communication interne et externe ⇒ Elaboration d'une check-list d'éléments à transmettre à l'IGU lors de l'appel téléphonique ⇒ Transmission de cette checklist à tous les partenaires ⇒ Réalisation de protocoles communs de prise en charge médicosoignante ⇒ Calendrier de suivi du projet <p><u>Missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Evaluation gériatrique ⇒ Repérage des fragilités gériatriques et des besoins (outils) ⇒ Aide à l'élaboration du projet personnalisé de soins (poursuite PPS) ⇒ Tri et orientation ⇒ Collaboration avec l'équipe des urgences ⇒ Collaboration avec l'équipe mobile de gériatrie interne et externe ⇒ Collaboration avec la Plateforme Territoriale d'Appui ⇒ Préparation « médico-sociale » du post Urgences en interne, en orientation établissement ou en retour à domicile 		
<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Calendrier de suivi du projet ⇒ Suivi trimestriel des passages >75 ans aux urgences ⇒ Suivi trimestriel des temps de passage aux urgences >75 ans et en général ⇒ Suivi trimestriel des appels téléphoniques extérieurs sur la ligne dédiée ⇒ Suivi trimestriel des consultations et hospitalisations programmées par l'IGU sans passage aux urgences ⇒ Enquête de satisfaction annuelle : patients / professionnels de santé et structures externes et internes ⇒ Suivi semestriel du projet avec les différents partenaires ⇒ Réajustement et mise à jour annuelle du projet 		

THEMATIQUE 2	OUI	NON
<p>L'hospitalisation directe des patients de 75 ans et plus en service de spécialité</p> <p>La gériatrie est une spécialité médicale qui traite les maladies des sujets âgés. La gérontologie est une approche du vieillissement qui articule 4 aspects en interaction constante : physique, psychologique, comportementale et sociale</p> <p>La prise en charge d'un patient >75 ans s'intéresse à l'individu avec toutes ses composantes, soit l'étude de la complexité pour un parcours personnalisé de soins.</p> <p><u>Préparation du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Identification des services d'accueil direct possibles dans l'institution : <ul style="list-style-type: none"> • Gériatrie court séjour • Médecine polyvalente • Ortho gériatrie • Onco gériatrie • Géronto psychiatrie • Soins palliatifs ⇒ Organisation administrative et médico-soignante spécifique pour l'admission directe ⇒ Identification des services d'accueil possible à partir du domicile : dans l'institution ou avec les établissements partenaires ⇒ Collaboration et contractualisation de l'offre d'accueil public / privé ⇒ Accès SI et capacités en lits des établissements (GRADeS) ⇒ Liens avec Equipe Mobile de Gériatrie, et Equipe Mobile de Géronto Psychiatrie (intersectorielle) ⇒ Liens avec la PTA <p><u>Missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Evaluation gériatrique et orientation rapide sans passage aux urgences ⇒ Poursuite de la généralisation des Parcours Personnalisés de Soins des patients >75 ans, avec réévaluation lors de la demande d'hospitalisation et tout au long du parcours ⇒ Réalisation directe de soins médicaux, curatifs ou palliatifs, d'ajustement des thérapeutiques, de renutrition, de diagnostic et de traitement des pathologies déséquilibrées sans recours aux urgences 		
<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Calendrier de suivi du projet ⇒ Suivi trimestriel des hospitalisations directes en services spécialisés ⇒ Evaluation semestrielle du projet avec les différents partenaires ⇒ Enquête de satisfaction annuelle : patients / professionnels de santé et structures externes et internes ⇒ Réajustement et mise à jour annuel du projet 		

Structures éligibles :

Sont éligibles : les établissements publics et privés de santé de la région PACA.

Dépôt et date limite des candidatures :

Les dossiers de candidature doivent être déposés jusqu'au **lundi 7 septembre 2020 inclus**, par mail à l'adresse suivante :

ARS-PACA-DOS@ars.sante.fr

Le dossier de candidature sera composé :

- **Du présent document complété par vos soins de la page 2 à la page 5,**
Des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (devis, plan de financement, pièces diverses...)

Dossier de candidature :

- Le projet peut s'inscrire dans une seule thématique ou dans les deux.
- Le début de mise en œuvre du projet doit avoir lieu au cours de l'année N, ou N+1, soit en 2020/2021 ;
- Le projet doit être finalisé, au plus tard, au cours de l'année N+2 suivant la notification des crédits ;
- Le projet doit bénéficier d'un portage institutionnel. Une validation institutionnelle du projet constitue une garantie pour la mise en œuvre du projet (avis PCME et signature du Directeur).

Une attention toute particulière sera portée à la rigueur et à la cohérence institutionnelle et territoriale de votre dossier.

Processus de sélection des projets et notification :

Sur la base des dossiers déposés complets au **lundi 7 septembre 2020**, l'ARS-PACA procédera à l'instruction des dossiers à l'issue de l'appel à projet.

La priorité sera donnée :

- Aux projets concourant à la mise en œuvre d'un parcours dédié aux personnes âgées afin d'éviter le passage aux Urgences.
- Aux projets susceptibles de concourir à une réorganisation territoriale de l'offre de soins ;

A l'issue du processus de sélection régionale, le directeur de la DOS informera par courrier les promoteurs de projets, soit du montant de la subvention allouée, soit du rejet de leur dossier.

Le montant de l'enveloppe au titre du parcours d'admission directe des Personnes Agées est de 5 069 909 € (dont 902.40 au titre de 2019). Cette enveloppe est en crédits reconductibles.

La commission de sélection décidera du montant de la subvention allouée, en fonction de la qualité des dossiers déposés.

Liquidation de la subvention :

L'établissement de santé retenu recevra une notification des crédits accordés. L'ARS-PACA versera la totalité de ces crédits à réception de l'avenant au CPOM signé par l'établissement **porteur du projet** d'une part et l'ARS-PACA d'autre part.

Dans le cas d'un projet mutualisé entre deux établissements, seul le porteur du projet bénéficiera des crédits. Il appartiendra à l'établissement bénéficiaire des fonds de procéder au reversement d'une partie des crédits à l'établissement partenaire, par voie de convention.

Engagement de l'établissement :

Les projets qui bénéficieront de subventions dans ce cadre, devront fournir les documents demandés par l'Agence dans les délais impartis et s'engagent à participer au dispositif d'évaluation. Des revues de projet pourront également être organisées à mi-parcours selon le calendrier prévisionnel. A ce titre, l'établissement sanitaire bénéficiaire de la subvention s'engage à fournir un rapport d'évaluation à l'ARS-PACA une fois le projet réalisé. En outre, l'ARS-PACA se réserve la possibilité de vérifier sur pièce ou sur site la mise en œuvre effective du projet. A défaut, l'ARS-PACA sera susceptible de récupérer les crédits versés.

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ces informations seront précises et complètes, car seul l'établissement porteur du projet sera prévenu des résultats.

NOM	PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	MAIL

CRITERES D'ELIGIBILITE RELATIF AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit impérativement comprendre l'ensemble des éléments suivants :

CRITERES		OUI/NON
<ul style="list-style-type: none">Le dossier de candidature conformément à la trame jointe, signé par le représentant légal de la structure et répondant aux critères suivants :		
	<ul style="list-style-type: none">- Complétude du dossier	
	<ul style="list-style-type: none">- Intérêt, pertinence du projet et objectifs	
	<ul style="list-style-type: none">- Qualité des organisations envisagées	
	<ul style="list-style-type: none">- Faisabilité technique du projet	
	<ul style="list-style-type: none">- Qualité et faisabilité de la partie financière	
<ul style="list-style-type: none">L'avis du Président de la Communauté Médicale d'Etablissement et la signature du dossier par la Direction générale		
<ul style="list-style-type: none">Le justificatif du coût du projet (devis, ...)		

PROJET (à compléter selon les grands titres)

I. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU PROJET

A renseigner

II. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

A renseigner

III. COUT PREVISIONNEL DU PROJET

A renseigner

IV. ARTICULATION AVEC LE PMP ET LE PROJET DE SOINS PARTAGES *(si le projet est en lien avec le PMP)

A renseigner

V. RESULTAT ESCOMPTE ET MODALITES DE SUIVI ENVISAGEES

A renseigner

VI. ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS ET ETABLISSEMENTS CONCERNES *

* Le cas échéant, si le projet implique des équipes médicales, il peut être utile de joindre tout élément témoignant de l'adhésion large à la démarche en question.

A renseigner

Date et Signature